

PRÉSENTATION DES DISPOSITIONS PRISES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DU CORONAVIRUS

Dans le cadre des mesures nationales concernant la crise sanitaire liée au virus Covid 19, la Ville de Perpignan prend des dispositions :

▪ **POUR LA GARDE DES ENFANTS**

Conformément aux directives du Président de la République, les structures éducatives, crèches, écoles et centres de loisirs seront fermés à compter du lundi 16 mars 2020 inclus.

Un accueil restera possible exclusivement pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, dès lors qu'ils sont domiciliés ou scolarisés à Perpignan.

POUR LA PETITE ENFANCE – ENFANTS DE 0 A 3 ANS

Toutes les crèches de la Ville seront fermées.

Les crèches H. DESPRES rue Fustel de Coulanges et Moulin à Vent Place d'Alghéro assureront un service d'accueil et de garde du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Un formulaire de préinscription sera disponible sur le site internet de la Ville de Perpignan : www.mairie-perpignan.fr

La prestation de garde comprend les repas dès lors que l'enfant est présent durant la pause méridienne

Un justificatif sera demandé pour vérifier la situation professionnelle des parents demandeurs (Bulletin de salaire, carte professionnelle...).

Les Relais d'Assistantes Maternelles et les Lieux d'Accueil Enfants Parents seront fermés lundi 16 et mardi 17 mars dans l'attente de précisions préfectorales.

POUR L'ENFANCE (ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)

Toutes les écoles de la Ville seront fermées.

Un service d'accueil et de garde sera organisé du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18 h30, sur les sites suivants :

- **pour les enfants d'âge maternel Les Castors, place Elie de Beaumont et centre de Loisirs V. Hugo, Rue Raoul Dufy**
- **Pour les enfants d'âge élémentaire Maison des Jeunes de St Assiscle, rue Maurice Levy et Maison du Moyen Vernet Rue Raoul Dufy**

Un formulaire de préinscription sera disponible sur le site internet de la Ville de Perpignan : www.mairie-perpignan.fr

Un service de restauration pourra être proposé aux enfants. Il nécessitera une inscription spécifique auprès des services de la DAEE.

Un justificatif sera demandé pour vérifier la situation professionnelle des parents demandeurs (Bulletin de salaire, carte professionnelle...).

Les centres de loisirs de la Ville de Perpignan seront fermés à compter de lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre.

Accueil - Renseignements – Inscriptions pour les crèches et les écoles

Accueil téléphonique au 04.68.66.30.71. Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

- **Ce week-end** (Samedi 14 mars : 8h-17h et Dimanche 15 mars : 8h-12h) pour répondre à toutes questions relatives à l'accueil des enfants et à l'inscription.

Accueil au 10, rue du Castillet de 9h-12h et 14h - 17h du lundi au vendredi à la Direction de l'Action Educative et de l'Enfance pour renseignements et inscription.

▪ EN MATIÈRE DE PROPRETÉ

Une augmentation de la collecte va être opérée sur les points sensibles à savoir tous les établissements sanitaires, les cliniques, les EHPAD, etc. Par ailleurs, l'ensemble des passages sera renforcé.

Le Numéro vert Allô propreté 0800 22 00 00 (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h (répondeur illimité 24h/24)

- **Ce week-end** (Samedi 14 mars : 8h-17h et Dimanche 15 mars : 8h-12h)

▪ CONCERNANT LA SANTE ET LES PERSONNES AGEES

▪ Le pôle Séniors du Centre Communal d'Action sociale

Est joignable au **04 68 34 95 21** et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h

- **Ce week-end** (Samedi 14 mars : 8h-17h et Dimanche 15 mars : 8h-12h)

Le Centre Communal de Santé Dr Moliner situé 5, rue de la Fusterie, à Perpignan, assure des consultations médicales - Tél : 04 68 66 30 39

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 20 h

- **Ce week-end** (Samedi 14 mars : 14h-18h et Dimanche 15 mars : 9h-13h)

▪ DANS LES BUREAUX DE VOTE

- Chaque électeur peut, s'il le souhaite, se rendre dans son bureau de vote **doté de ses propres effets** : stylo (bleu ou noir), gants, bulletin de vote issu de la propagande officielle reçue à domicile.
- **Chaque bureau de vote sera installé de telle sorte à maintenir une distance minimale entre les membres du bureau de vote et les électeurs.** Des marquages au sol viendront indiquer les distances de sécurité à respecter.

- Dans les files d'attente le passage des personnes âgées sera priorisé.
- Chaque bureau sera doté de **gel hydroalcoolique** à disposition des électeurs, et les toilettes accessibles sur chaque site seront équipées en savon.

▪ **LES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS**

- Fermeture des Espaces Adolescence et Jeunesse de la Ville à partir du 14 mars.
- Fermeture du Conservatoire à rayonnement régional de Perpignan à partir du 16 mars.